

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 26 JUIN 2025**Date de convocation : 20 juin 2025Date d'affichage : 20 juin 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-060

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE SAINT-PRIX POUR LES SEANCES SPORTIVES DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse en date du jeudi 12 juin 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT que la Ville mène une politique ambitieuse de développement de la pratique sportive au sein de ses groupes scolaires. Cette politique s'appuyant sur le monde associatif local et en concertation avec le corps enseignant, des cours de tennis sont dispensés lors des heures scolaires dédiées à la pratique sportive,

CONSIDERANT que des classes participeront à l'activité tennis pour l'année scolaire 2025-2026, organisée en six séances d'une heure pour les classes de grande section de maternelle, et de huit séances d'une heure pour les classes d'élémentaire,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Pascale MOLLIERE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention de prestation de service entre l'association Tennis Club de Saint-Prix et la Ville de Saint-Prix ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre l'association Tennis Club de Saint-Prix et la Ville de Saint-Prix et toutes correspondances relatives à ce dossier ;

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées au Budget principal de la commune, compte 611.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire